



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **Judi 18 décembre 2014** à 17h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire**.

CONVOCAION	
Date	11/12/2014
Affichage	11/12/2014

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Nombre suffrages exprimés
33	29	33

THEME : TRAVAUX 6.

OBJET : AMENAGEMENT DU CHEMIN DE LA TOUR – DEMANDES DE SUBVENTIONS 2015.

Etaient Présents :

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Emilie.

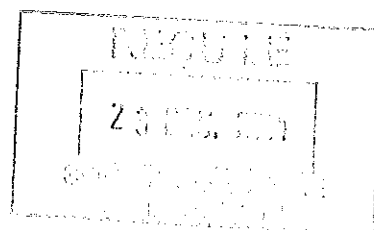
Etaient Représentés :

MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard, MARCHELLO Marie pouvoir à FABRE Mireille, ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed, DAZIN Florian pouvoir à PICAT RE Alessandro.

Absents-Excusés :

MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, ROMAIN Manuel, DAZIN Florian.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Marcel CIUPPA.

Considérant que le Chemin de la Tour dessert un secteur résidentiel et supporte un trafic piéton important, notamment pour l'accès au collège et au lycée ;

Considérant les dégradations de la chaussée et la vétusté des équipements de cette voie ;

Considérant que la commune de Briançon souhaite poursuivre les efforts d'amélioration des conditions de circulation (aménagement piétonniers, revêtements routiers, collecte des eaux pluviales, éclairage public) ;

Considérant la programmation en 2015 d'une tranche de travaux pour l'aménagement de l'Avenue du Lautaret entre le Théâtre du Briançonnais et l'intersection avec le Chemin de la Tour ;

Considérant que la partie basse du Chemin de la Tour (entre l'Avenue du Lautaret et l'Avenue du Général Barbot) assurera la continuité du réseau de collecte des eaux pluviales provenant de l'Avenue du Lautaret ;

Considérant que les travaux de la partie basse du Chemin de la Tour sont estimés à 350 000 € HT soit 420 000 € TTC ;

Le plan de financement des travaux est le suivant :

DEPENSES				RECETTES		
POSTE	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC	ORGANISME	MONTANT	%
Aménagements piétonniers	50 000 €	10 000 €	60 000 €	CONSEIL GENERAL 05	70 000 €	20 %
Voirie	210 000 €	42 000 €	252 000 €	ETAT- DETR	140 000 €	40 %
Eclairage public	40 000 €	8 000 €	48 000 €	AUTOFINANCEMENT	140 000 €	40 %
Réseau des eaux pluviales	50 000 €	10 000 €	60 000 €			
TOTAL	350 000 €	70 000 €	420 000 €	TOTAL	350 000€	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter les propositions ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

TRANSMIS LE 23 DEC. 2014
PUBLIÉ LE 23 DEC. 2014
NOTIFIÉ LE 24 DEC. 2014

Le Maire,
Gérard FROMM

